

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **16-12-2019** à 19hr00, au gymnase de l'école Père-Duclos de Franquelin, 5 rue des Cèdres. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Hugo	Côté	Conseiller	Siège #01
Sandra	Grenier Cyr	Conseillère	Siège #03
Victor	Hamel	Conseiller	Siège #04
Pierre	Bourque-	Conseiller	Siège #05
Roger	Lévesque	Conseiller	Siège #06

Mario Girard, Directeur Général, est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2019-181

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-182

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par, Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 novembre est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-183

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2019-12

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2019-12

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2019-184

5. DÉPÔT DE LA LISTE PAIEMENTS À EFFECTUER RELATIVE À LA PÉRIODE COURANTE

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la période courante.

Adoptées à l'unanimité

Rés : 2019-185

6. DÉPÔT DE LA LISTE POUR APPROBATION DES PAIEMENTS À EFFECTUER POUR LA CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

Les paiements à effectuer pour la carte de crédit sont acceptés.

Adopté à l'unanimité.

7. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun avis de motion

8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun règlement à adopter

9. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2019-12-16

Arrérages : 3 802 \$ Courant : 22 516 \$ Non échue : 0\$ Total : 26 318 \$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2019-186

A. CONTRAT DE TRAVAIL KARINE LEPROHON

ATTENDU QUE : Le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Franquelin et Madame Leprohon a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat :

En conséquence, il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que :

Le contrat de Mme Leprohon soit et est accepté tel que présenté;

M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-187

B. CONTRAT DE TRAVAIL DENIS LABRIE

ATTENDU QUE : Monsieur Mario Girard, Directeur Général, a présenté le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et M Labrie;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat :

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseillère, et unanimement résolu que :

Le contrat de M Labrie soit et est accepté tel que présenté;

M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-188

C. CONTRAT DE TRAVAIL MARIO GIRARD

ATTENDU QUE : Le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité de Franquelin et Monsieur Girard a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat :

En conséquence, il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que :

Le contrat de M Girard soit et est accepté tel que présenté;

M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-189

D. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin doit se doter d'une couverture d'assurances annuellement;

ATTENDU QUE : Le renouvellement représente une dépense de 15 104.00\$ additionné d'une prime de 191.00\$ pour la couverture des bénévoles;

ATTENDU QUE : La collection des livres de la bibliothèque est évaluée à 37 156.68\$;

ATTENDU QUE : Une couverture de l'ordre de 50 000.00\$ est requise pour couvrir la collection de livres ainsi que les biens et fournitures appartenant à la Municipalité pour la bibliothèque, cette dernière étant désormais logée dans les locaux de la Commission scolaire de l'Estuaire;

En conséquence il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que la Municipalité procède au renouvellement du contrat d'assurances et M Mario Girard et/ou Mme Myriam Picard soient et sont autorisés à effectués les paiements.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-190

E. AUTORISATION DE DÉPENSES-CONCOURS POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE: La Municipalité de Franquelin élabore présentement sa politique familiale municipale;

ATTENDU QUE: La Municipalité de Franquelin est désireuse de faire connaître sa politique familiale municipale à toute sa population;

ATTENDU QUE: La Municipalité de Franquelin à mis en place un concours visant la création du logo de la politique familiale municipal;

ATTENDU QUE: Afin de faire participer la population en grand nombre, des prix se feront tirs parmi ceux qui auront participé;

ATTENDU QUE : Des fonds sont présentement disponibles au budget pour l'achat de ces prix;

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que Madame Karine Leprohon et/ou Myriam Picard, soient et sont autorisées à effectuer les déboursés liés à l'achat des prix pour le concours de la création du logo de la politique familiale municipale pour un montant de 90\$.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-191

F. AUTORISATION DE DÉPENSES-CONCOURS BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin est désireuse de faire connaître sa bibliothèque municipale et de faire participer sa population;

ATTENDU QUE : Un concours visant l'implication des citoyens de Franquelin à s'inscrire à la bibliothèque municipale a été organisé par Madame Gendron, bibliothécaire et Madame Karine Leprohon, agent de développement;

ATTENDU QUE : Madame Gendron, bibliothécaire, dispose d'un certain montant pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE : Les montants dédiés à la bibliothèque municipale ne sont pas épuisés;

ATTENDU QUE : Des prix se feront tirés parmi ceux qui auront participé à l'inscription;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que Madame Karine Leprohon et/ou Myriam Picard, soient et sont autorisées à effectuer les déboursés pour un montant de 125.00 \$ pour l'achat des prix liés au concours de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-192

G. AUTORISATION SERVICE DESJARDINS

ATTENDU QUE : Monsieur Mario Girard est présentement au poste de directeur Général de la Municipalité de Franquelin;

ATTENDU QUE : Celui-ci ne possède à ce jour aucune autorisation d'accès aux services financiers de la Municipalité;

ATTENDU QUE : Le Directeur Général de la Municipalité se doit de voir au bon déroulement des finances de la Municipalité;

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que;

QUE : Monsieur Mario Girard soit autorisé à communiquer avec les services financiers Desjardins;

QUE : Monsieur Mario Girard, soit et est nommé administrateur des services financiers;

QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault soit retiré des personnes autorisées.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-193

H. AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin s'est doté du système d'émission de bon de commande afin de contrôler les dépenses;

ATTENDU QUE : Madame Myriam Picard, secrétaire-trésorière est la seule personne autorisée à émettre des bons de commandes et procéder aux achats nécessaires relativement au fonctionnement courant de la Municipalité pour des sommes égales ou inférieures à mille cinq cents dollars (1 500.00\$), et ce, conformément aux sommes disponibles aux postes budgétaires.

ATTENDU QUE : En l'absence de Madame Picard, une autre personne devrait être autorisé à émettre des bons de commandes et procéder aux achats;

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que;

Monsieur Mario Girard, Directeur Général, soit et est autorisé à procéder aux achats nécessaires relativement au fonctionnement courant de la Municipalité et ce, au même niveau

que Madame Myriam Picard, soit, pour des sommes égales ou inférieures à mille cinq cents dollars (1 500.00\$), et ce, conformément aux sommes disponibles aux postes budgétaires.

Les dépenses consommables en diesel et mazout pourront être émis jusqu'à concurrence de trois milles dollars. (3 000.00\$)

Toute dépense de fonctionnement et/ou imprévue supérieure aux sommes approuvées devra faire l'objet de vérification auprès de trois (3) fournisseurs différents en obtenant des soumissions

Toute somme engagée dans le cadre de projet et/ou exceptionnelle devra être approuvées par les membres du conseil. (Communication interne entérinée par la suite)

Suivant l'obtention de l'autorisation des membres du conseil le bon de commande pourra être émis par la Directrice-Générale ou la Secrétaire-Trésorière sans limitation, l'acceptation des membres mentionnant à chaque fois la limite permise. Toutefois, une variation de l'ordre de 10% sera acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-194

I. CALENDRIER DES SÉANCES 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

ATTENDU QUE : Les séances régulières de la Municipalité de Franquelin se tiennent le troisième lundi du mois, à 19h00;

ATTENDU QUE : Vu les travaux présentement en marche aux 14 rue des Érables, les séances se tiendront au 5 rue des Cèdres, et ce, jusqu'à ce que les travaux soient terminés;

ATTENDU QUE : Lorsque survient un congé férié coïncidant avec la journée normalement attribuée à la séance régulière, cette dernière doit se tenir la journée subséquente;

En conséquence il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que les séances régulières municipales 2020 se tiennent les journées suivantes:

20 janvier 2020;	19 mai 2020;	21 septembre 2020;
17 février 2020;	15 juin 2020;	19 octobre 2020;
16 mars 2020;	20 juillet 2020;	16 novembre 2020;
20 avril 2020;	17 août 2020;	21 décembre 2020;

Rés : 2019-195

J. PAIEMENT AIDE AUX PERIPHERIES – POINTE-À-LA-CROIX

ATTENDU QUE : L'association de pointe-à-la-croix avait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'aide aux périphéries;

ATTENDU QUE : Les travaux liés à la demande d'aide financière sont terminés;

ATTENDU QUE : La reddition de compte a été déposé;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu;

QUE : Le chèque au montant de 5 169.20\$ soit versé à l'association de propriétaire de Pointe-À-La-Croix.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-196

K. DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE ÉLECTRONIQUE DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin se doit d'avoir une personne responsable pouvant communiquer avec Revenu Québec ainsi qu'avoir accès à clicSÉCUR;

ATTENDU QUE : Présentement, la personne autorisé à communiquer avec Revenu Québec ne fait plus partie de l'ensemble du personnel de la Municipalité;

ATTENDU QUE : Suite à une communication avec un représentant de Revenu Québec, celui-ci nous a fournis la documentation nécessaire afin de procéder aux changements de personnes autorisées;

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu :

QUE : Monsieur Mario Girard, Directeur Général et Madame Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière, soient et sont désignés responsables des services électroniques Revenu Québec;

QUE : Ceux-ci sont autorisés à utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à leurs fonctions ainsi ils devront accepter les conditions d'utilisation des services de clicSÉCUR-Entreprise;

QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault soit retiré des personnes autorisées à communiquer avec Revenu Québec;

QUE : Monsieur Steeve Grenier, maire, soit autorisé à signer la demande de modification au sein de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-197

L. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC ET À LA REGIE EN L'ABSENCE DE M STEEVE GRENIER

ATTENDU QUE : Demande a été faite par la MRC de Manicouagan ainsi qu'à la Régie de gestion des matières résiduelles afin de nommer un suppléant en cas d'absence du maire lors des séances à la MRC et à la REGIE;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu;

QUE : Victor Hamel, conseiller siège #04 est nommé d'office, remplaçant de M Steeve Grenier, maire, en l'absence de celui-ci lors des séances à la MRC ainsi qu'à la REGIE;

QUE : Lors de ces séances, Monsieur Hamel, bénéficie des mêmes pouvoirs, devoirs et obligations que M Steeve Grenier.

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-198

M. DOSSIER DES CONSEILLERS

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que les dossiers des conseillers soient attribués comme suit pour l'année 2020;



LISTE DES CONSEILLERS ET DE LEURS DOSSIERS RESPECTIFS		
NOM ET PRENOM	POSTE	DOSSIERS
Grenier Steeve	Maire	- Tâches et responsabilités qui relèvent de sa fonction
Hugo Côté	Siège #01	- Voirie
Mansour Éric	Siège #02	- FADOQ - La Fabrique - Ass. prop. chal. riv. franquelin - Ass. Pointe-à-la-croix
Grenier Sandra	Siège #03	- Bibliothèque - École et Familles - Comité des Loisirs - Local des jeunes - Politique Familiale
Hamel Victor	Siège #04	- Membre du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) - Sécurité publique - Mesures d'urgences
Bureau Bourque Pierre	Siège #05	- Érosion des berges - Environnement
Lévesque Roger	Siège #06	- Musée - Réorganisation des bâtiments - Maire suppléant

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-199

N. APPEL D'OFFRE- SOUMISSION GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a mis en appel d'offre certains de ces équipements;

ATTENDU QUE : La génératrice 1997 de marque F.G. WILSON, modèle P30E, voltage 220/127, 3 phases, 1532 heures d'utilisations fait partie de ces équipements en vente;

ATTENDU QUE : Afin de recevoir des offres raisonnables pour la génératrice;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère, et unanimement résolu :

QUE : Aucune soumission en bas de 1 500.00\$ ne sera accepté pour la génératrice.

QUE: L'appel d'offre en cour se fait en continu, aucune date limite de dépôt. Les ouvertures de soumissions se feront avant chacune des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, tant que la Municipalité n'aura pas écoulé les biens mentionnés dans l'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-200

O.BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – DEMANDES DE CHANGEMENT ARCHITECTURE (5&7)

ATTENDU QUE : Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en architecture (5 et 7) ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;

ATTENDU QUE : Ces changements ont un impact financier;

ATTENDU QUE : Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu;

QUE : La modification ARCH-05 au montant de 168.14 \$ plus taxes applicables pour les modifications au niveau des portes 9 et 19, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

QUE : La modification ARCH-07 au montant de 10 579.21 \$ plus les taxes applicables pour les déficiences dans le coupe-vapeur sous les fermes et l'isolation contaminé au niveau du toit, absence de coupe-vapeur sur mur extérieur existant, ainsi que et les travaux liés à cette modification, sont acceptés, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

Rés : 2019-201

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 25 .

Steeve Grenier, Maire

Mario Girard, Directeur Général